

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/09/59

Date de convocation  
20 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre  
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
24 septembre 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26  
Présents : 18  
Votants : 18

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -  
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT  
Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS  
Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Monsieur Thierry IMBERT  
Monsieur Hubert CHIVET  
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

**Objet : Financement de travaux dans le chemin de Farbus**

Monsieur le Maire expose :

L'hiver 2023-2024 a été abondamment pluvieux. Lors de la campagne de ramassage des betteraves, un semi-remorque s'est enlisé dans le chemin de Farbus coté Roclincourt mais sur la partie Saint Nicolas, sachant que la limite territoriale est située au milieu du chemin.

A noter que le sens d'enlèvement est de Roclincourt vers Saint Nicolas puisque le lieu de stockage est sur notre territoire.

Afin de rendre le chemin praticable et d'assurer la sécurité des agriculteurs, ces derniers demandent une aide financière pour assurer le renforcement par compactage du chemin.

Le coût des travaux pour les 200 mètres représente 6 680€ HT.

La commune de Roclincourt propose une subvention de 1 400€

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder une aide financière de 1 400€ TTC pour les travaux de renforcement du chemin évoqué.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des éléments afférents à cette délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET.

